

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA BRUYÈRE
Compte-rendu du conseil d'école du vendredi 12 février 2016

Présents :

- Mesdames Bahnweg, Bault-Barbier, Baumann, Bourdon, Hebert, Heyman, Le Duff, Lefevre, Péan, Rachet, Seux, Ugolini, enseignantes
- Monsieur Quéré enseignant et directeur
- Madame de Vaucouleurs, représentante de la Mairie / adjointe au maire, déléguée à la vie des quartiers
- Monsieur Delanoë, Directeur général des services de la mairie
- Madame Anne-Laure Devauchelle, directrice du centre de loisirs matin et midi des écoles maternelle et élémentaire La Bruyère de Poissy
- Madame Le Bail Neyraud, parent d'élève à la Caisse des écoles
- Mesdames Ait Lahcen, Bled, Fahem, Gadant, Izmaoun, Khalfane, Leroy, Maceira, Pallisé, Rouault et Wirth-Pilet, Messieurs Augros et Sedira, parents d'élèves

Absents excusés :

- Mesdames Bret, Chambaudry, Eta, Goblet et Nwachukwu, parents d'élèves
- Madame Audoux enseignante
- Madame Elies, maître E

Séance ouverte à 19h05

Ordre du jour :

1) Désignation des secrétaires de séance

Mme Heyman (enseignante) et Mme Rouault (parent d'élèves)

2) Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Approuvé à l'unanimité.

3) Réponse de Monsieur le Maire suite au compte-rendu du précédent conseil

Néant.

4) Vie scolaire :

- **Les décisions de passage dans la classe supérieure, de prolongation ou de réduction du cycle**
 - a) Le 18 mars : conseil de cycles pour proposition de passage
 - b) Le 05 avril : conseil des maîtres pour la notification des passages et information aux parents de la commission départementale d'appel
 - c) Si contestation : dépôt des recours d'appel à la poursuite de scolarité au plus tard le lundi 2 mai à l'école
 - d) La commission départementale d'appel se réunit les jeudi 23 et vendredi 24 juin
- **Sixième** Procédure informatisée (AFFELNET.6) :
 - deuxième quinzaine de mars : distribution du formulaire volet 1 (langue vivante)
 - avant le 1^{er} avril : le formulaire doit être retourné
 - à/c du 4 avril même chose avec le volet 2 : choix du collège de secteur ou demande de dérogation
 - avant le 17 mai : le formulaire doit être retourné
 - avant le 20 mai : retour des demandes de dérogation (pour envoi à l'inspection)
 - 9 juin : résultats des affectations communiqués aux directeurs et information des familles
 - avant le 20 juin : inscription au collège et date butoir de transmission des recours individuels à l'affectation auprès du service de la scolarité de la DSDEN (DEET)

Les élèves de CM2 ont visité le **collège Jean Jaurès** en décembre. **Leurs parents sont, à leur tour, invités pour une réunion d'information à leur choix le mardi 5 ou le jeudi 7 avril 2016 à 18h.** Ils ont par ailleurs reçu la plaquette d'information sur la classe à horaires aménagés musique (CHAM).

- l'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire 2016-2017

L'effectif prévu est actuellement de 315 élèves. Mais compte-tenu de la livraison du nouveau bâtiment rue La Bruyère (au quatrième trimestre). M. Quéré propose deux répartitions. Sachant que l'ouverture d'une autre classe pourrait avoir lieu dès 325 élèves.

Sans ouverture d'une 14^{ème} classe :

CP	CP	CP/CE1	CE1	CE1	CE2	CE2
26	25	(10+14)24	27	26	26	25 + 2U
CE2	CM1	CM1	CM2	CM2	ULIS	
26 + 1U	27 + 1U	26 + 1U	29	28	5 (déjà répartis)	

Avec ouverture d'une 14^{ème} classe (soit 13 classes + Ulis Ecole)

CP	CP	CP	CE1	CE1	CE1	CE2
21	21	21	23	23	22	26 + 1U
CE2	CE2	CM1	CM1	CM2	CM2	ULIS
26 + 1U	26 + 1U	27+1U	26 + 1U	29	29	5 (répartis)

- les classes transplantées

Mesdames Bault-Barbier (CM1₂₆) et Ugolini (CM2 11) organisent une classe de découverte à Menton Saint Bernard (au bord du lac d'Annecy) du 21 au 25 mars. (étude de la flore et de la faune de montagne, la visite d'une scierie hydraulique...)

- les sorties du deuxième trimestre

Mme Bahnweg (CP₁₅) : Spectacle des jeunes musicales de France (JMF) « Hansel et Gretel » le 23 mars ; Musée du Prieuré le 31 mars (si bus maintenu) ; Théâtre « La Baba Yaga » le 8 avril ; Temps fort d'endurance le 1^{er} avril.

Mme Bault-Barbier (CM1₂₆) : Classe de découvertes à Annecy du 21 au 25 mars ; Intervention sur l'électricité (EDF) début avril ; Temps fort de gymnastique.

Mme Baumann (CM2₂₅) : Visite du collège Jean Jaurès le 11 décembre ; Film Cinécole le 26 janvier ; Intervention sur l'électricité (EDF) le 11 février ; Permis vélo avec la Police municipale le 16 février ; Spectacle JMF le 23 mars ; Temps forts d'acrogym le 24 mars et endurance le 1^{er} avril.

Mme Bourdon (CE1₂₈) : Films Cinécole « Azur et Asmar », « Les temps modernes » mi-mars et « Wall E » fin mai ; programme piscine ; Musée du Prieuré le 19 mai ; temps fort de GRS le 22 mars.

Mme Le Duff (CE1₁₉) : Spectacle des JMF « Hansel et Gretel » le 23 mars ; Musée du Prieuré le 14 avril ; Temps fort GRS le 22 mars.

Mme Lefebvre (CP₁₇) : Projet médiathèque les 2 et 16 février ; Spectacle des JMF « Hansel et Gretel » le 23 mars ; Musée du Prieuré le 31 mars (si bus maintenu) ; Temps fort d'endurance le 1^{er} avril.

Mme Péan (CE1₂₇) : Spectacle des JMF « Hansel et Gretel » le 23 mars ; Musée du Prieuré le 14 avril à confirmer ; Temps fort de GRS le 21 mars.

M. Quéré et Mme Heyman (CE2₂₃) : Visite du Château de Versailles le 7 janvier ; Spectacle des JMF « Hansel et Gretel » le 23 mars ; Temps forts de jeux d'opposition le 22 mars et d'endurance le 1^{er} avril ; Permis piéton avec intervention de la police municipale

Mme Rachet (CM1₂₄) : Film Cinécole ; Intervention sur l'électricité (EDF) en mars ; animations sur les risques majeurs le 9 mars ; Interventions dans le cadre du projet mosaïque ; Temps fort.

Mme Seux (CE2₁₃) : Château de Versailles le 7 janvier ; Musée du Prieuré en avril ; Temps fort d'athlétisme le 31 mars ; Permis piéton avec intervention de la police municipale.

Mme Ugolini (CM2₁₁) : Visite du Muséum d'histoire naturelle le 7 janvier ; Visite du collège Jean Jaurès le 11 décembre ; Film Cinécole le 26 janvier ; Intervention sur l'électricité (EDF) le 11 février ; Permis vélo avec la Police municipale le 16 février ; Interventions dans le cadre du projet mosaïque les 7 et 14 mars ; Classe de découvertes à Annecy du 21 au 25 mars ; Temps fort d'endurance le 1^{er} avril.

- les projets à thèmes

Projet départemental inter-degré en arts visuels et arts plastiques «On n'y voit rien mais... ». Les deux classes de CE2 ont déjà visité le château de Versailles (pièces inaccessibles au public).

Projet « mon euro 2016 » Les deux classes de CE2 participeront aux qualifications des 13, 14 et 16 juin et peut-être à la Finale le 23 juin.

Projet Art et sciences : pour les classes de Mmes Rachet et Ugolini, le projet commence le 7 mars avec la venue de l'intervenante extérieure (Chantal Coëffe), pour la réalisation d'une fresque en mosaïque. Ce projet est financé par la caisse des écoles (660 € par classe pour la rémunération de l'intervenante) et par la coopérative scolaire pour l'achat du matériel.

Projet « enfant spectateur - Opéra » Les enfants de la classe de Mme Rachet ont étudié La Traviata, ont rencontré des artistes et ont assisté à la générale du 22 janvier 2016 au théâtre de Poissy. Ce projet, très porteur, a fait l'unanimité côté enfants, parents et enseignants. **Les parents soulignent l'importance de reconduire ce type de projet, qui offre une ouverture culturelle et musicale aux enfants.**

Projet Astres et étoiles : pour les classes de CP à la médiathèque.

Rappel : la chorale aura lieu le jeudi 9 juin 2016 de 20h à 21h30 au Théâtre de Poissy et l'exposition des arts visuels, le vendredi 24 juin 2016 à l'école.

5) L'exercice de plan particulier de mise en sécurité (PPMS) du mardi 2 février.

C'était un exercice de confinement pour tout le bassin d'éducation de Poissy-Sartrouville.

L'opération a été lancée par mail à 09h42, mais M. Quéré, qui était dans sa classe, a été prévenu par la directrice de l'école maternelle. Toutes les classes sont alors entrées en confinement dans les couloirs (sauf les deux classes qui étaient au gymnase Gaglione). L'exercice s'est terminé à 11h11.

Pour M. Quéré, le bilan est positif (pas de vomissements, les enfants pouvaient boire aux toilettes). Les parents ne jugent pas ce bilan si positif (il faudrait des bouteilles d'eau, car en cas de menace réelle l'eau ne serait pas potable ; la communication par mail n'est absolument pas adaptée...).

6) La commission de sécurité (risque incendie).

Le passage de la commission a eu lieu le 20 janvier après-midi. Le procès-verbal mentionne « avis favorable à l'activité de l'école élémentaire et maternelle de La Bruyère ». Cependant un point noir est mis en évidence : cette école étant une construction « Pailleron », les locaux aménagés en « réserve » dans les escaliers en cloisonnés doivent être vidés puis supprimés.

7) Questions des enseignants à la mairie :

7.1) Où en est le projet de changer les poubelles de la cour de récréation ?

Les poubelles à tri sélectif sont cassées car pas assez solides. M. Delanoë précise que ces poubelles ne sont pas adaptées. La décision est prise d'arrêter le tri et d'adopter une solution plus simple et moins coûteuse : des poubelles grillagées cubiques seront installées dans toutes les écoles. Le budget sera voté en avril 2016.

7.2) matériel informatique

Des ordinateurs tout neufs ont été livrés, les techniciens vont venir faire l'installation et des ajustements de paramètres, prochainement.

Les enseignants demandent que M. Quéré soit systématiquement prévenu avant toute intervention (informatique, travaux...) dans l'école afin d'éviter des annulations de cours au dernier moment (Mme Baumann n'a pas pu réaliser l'ACP prévue sans ordinateur ; si elle avait été prévenue, elle aurait pu la remplacer par une autre activité).

7.3) Où en est le projet de la mairie d'équiper les classes en vidéoprojecteurs numériques interactifs (VNI) ?

M. Delanoë indique que 30 équipements sont prévus pour la ville et que c'est l'inspectrice qui fera la répartition. Les classes de CM1 et CM2 sont privilégiées.

Ces achats ont été réalisés grâce à une subvention du conseil départemental (de 5000 € par VNI). Les enseignants font acte de candidature pour les classes non dotées.

7.4) Fermeture de la caisse des écoles : quel va être le fonctionnement du comité ?

Agnès Le Bail Neyraud, représentante élue des parents à la caisse des écoles explique qu'il s'agit d'un Etablissement public autonome qui permet le financement de projets d'école (sorties pédagogiques, spectacles au sein des écoles, Théâtre de Poissy, réussite éducative). Le Maire est président de droit, il y a un représentant du préfet, Madame l'Inspectrice de circonscription, 6 parents élus pour 3 ans (elle fait remarquer qu'il y a peu de candidats), et des élus de la municipalité. En lien avec l'école, les enseignants présentent à la Caisse les projets pédagogiques et un choix est opéré pour financer les projets retenus. Les parents pèsent sur les choix pris. La dissolution de cette caisse est envisagée avec création sous un autre format où les parents n'auront qu'un avis consultatif.

Ce point sera mis à la délibération du conseil municipal lundi 15 février.

M. Delanoë indique que le souhait de la ville est la simplification administrative (caisse en sommeil pendant trois ans afin de pouvoir la dissoudre). Le budget reste au niveau de la ville. Au lieu d'avoir des parents élus, il y aura une commission avec 20 représentants des écoles.

Mme Le Bail Neyraud demande quel sera le poids des parents d'un point de vue démocratique ?

M. Delanoë précise qu'il y aura une commission de financement de projet. Et que les avis des parents seront suivis en accord avec ceux des représentants du préfet et de l'inspection. Le but étant de s'appuyer sur un autre service, le service de la vie des quartiers ce qui serait plus cohérent au niveau des actions. La comptable qui travaille aujourd'hui à la caisse des écoles, travaillera demain au Centre communal d'action sociale (CCAS).

Est-ce qu'au CCAS il y aura des représentants de parents ?

Non, il y aura l'organisation de commission. Les parents n'ont plus de poids. La mairie ne voit pas le problème. 20 parents au lieu de 6 parents... un règlement pourra être établi. M. Delanoë se dit surpris de la montée au créneau des parents.

Ce n'est pas la même chose lorsqu'on a un pouvoir de décision par vote et lorsqu'on a un simple avis consultatif. N'y a-t-il pas une volonté de supprimer des projets ? Sciences en Herbes a disparu.

M. Delanoë indique que les parents n'auront pas de voix délibérative, mais que pour la mairie, cela ne change pas fondamentalement. Il demande si la crainte des parents est la restriction budgétaire... et reconnaît que c'est un risque. Mais il répète que la nouvelle structure mise en place sera la même. La caisse des écoles tient à cœur à la municipalité ; elle accompagne les écoles afin d'éviter les disparités. C'est d'ailleurs la mairie qui la subventionne pour lui permettre de fonctionner.

Mme Le Bail Neyraud demande quel est l'intérêt de modifier la caisse ? faire perdre à la mairie un établissement public autonome. Elle ajoute que la caisse pourrait tout à fait payer le salaire

de la comptable si c'est un problème pour la mairie et qu'en cas de diminution de la subvention, la caisse en prendrait acte et continuerait à fonctionner. Les parents ont aujourd'hui un sentiment de crainte. La mairie peut-elle garantir le même poids aux parents avec le nouveau fonctionnement ?

M. Delanoë a pris note de ces préoccupations et va s'assurer des éléments de réponse sur cette garantie. Il affirme qu'il n'y a pas de volonté politique de nuire. L'objectif est de rationaliser, simplifier et faire des économies.

Les enseignants demandent ce qui va se passer pour l'avenir, à commencer par les projets 2016/2017 ? M. Delanoë confirme que le fonctionnement actuel sera maintenu et qu'un appel à projet sera transmis aux enseignants d'ici quinze jours.

Mme Le Bail Neyraud déplore la façon dont s'est effectuée cette transition, le représentant du préfet, qui était présent lors de la dernière réunion de la caisse des écoles dément qu'il y ait eu un vote pour la mise en sommeil de la caisse des écoles.

7.5) problème de bus :

Les enseignants viennent d'apprendre que le bus réservé depuis le mois de septembre 2015 pour aller au Musée du Prieuré le 31 mars a été décalé au 1^{er} avril. Ce qui est inutile puisque la séance pour les enfants est réservée le 31 mars et ne peut pas être décalée. M. Delanoë propose d'intervenir pour faire rétablir ce bus et en informera M. Quéré.

8) Intervention de Mme Devauchelle

La directrice du centre de loisirs matin et midi des écoles maternelle et élémentaire La Bruyère signale que les incivilités des enfants vis-à-vis des animateurs vont crescendo (insultes, manque de respect). Elle essaie de régler au mieux ces difficultés et cherche des solutions afin d'y pallier. Elle envisage de travailler sur cette question avec le conseil municipal des jeunes ou de faire appel à des intervenants extérieurs.

Les parents demandent si ces incivilités sont plus importantes depuis la disparition du maître G. Une enseignante répond que des résultats positifs étaient obtenus lorsqu'il y avait le maître G. Mme Devauchelle souhaite pouvoir rassembler les infos sur les organismes connus afin de savoir qui solliciter. Mme de Vaucouleurs propose de transmettre les coordonnées du programme de réussite éducative (PRE) et du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) en ajoutant que les enseignants peuvent également faire appel à ce dispositif.

Mme Devauchelle indique également qu'il y a quotidiennement des échanges et transmissions d'information entre le corps enseignant et l'équipe d'animation pour une prise en charge en continu des enfants ayant des besoins particuliers.

Les parents sont enchantés de cette coopération entre les équipes éducative et d'animation, sans distinction entre temps scolaire et péri-scolaire, ce qui ne peut que contribuer au bon équilibre de l'enfant à l'école.

9) Question des parents

9.1) La ligne téléphonique pour joindre le centre de loisirs dans l'école élémentaire est-elle opérationnelle (cf conseil d'école de novembre 2015) ?

M. Delanoë et Mme Devauchelle vont faire un test la semaine prochaine.

9.2) A la pause méridienne, les enfants qui le souhaitent peuvent-ils rester sous le préau ou sont-ils obligés de sortir ?

A 11h30, les enfants sortent 15-20 min (le temps de la mise en place), puis ils choisissent de jouer dehors ou sous le préau (où sont installés le coin bibliothèque, des jeux en bois et le ping-pong). Dès qu'il pleut, ils rentrent sous le préau.

9.3) Des enfants ont signalé des trous dans la cour de récréation (parfois remplis d'eau), peuvent-ils être rebouchés ?

Une vérification est réalisée sur place afin de voir ce qui peut être fait.

M. Queré signale également un trou dans le sol sous le préau et demande une réparation rapide.

9.4) Des enfants se sont plaints de vols (crayon, règle) et de dégradation de matériel (dictionnaire abîmé ou taché) dans la classe quand elle sert de salle d'étude. Les enseignants assurant l'étude pourraient-ils accroître leur vigilance ?

Les enseignants précisent qu'il leur est difficile de surveiller chaque enfant d'autant plus qu'ils sont souvent entourés de 3 ou 4 enfants pour la lecture ou la récitation. Cependant les enseignants mettent tout en œuvre pour pallier à ce problème.

A noter : Il y a entre 16 et 20 enfants par étude ; Certaines études ne sont pas surveillées par des enseignants, mais par des étudiants.

9.5) Quid des subventions de la mairie pour les classes de découvertes ?

M. Delanoë répond que ce n'est pas à l'ordre du jour. Le budget est en élaboration et il y a une baisse de dotation, il y aura donc des arbitrages par le conseil municipal. Il propose de travailler avec la commission des parents sur les aides possibles (peut-être en lien avec la caisse).

9.6) Les parents comprennent bien la règle interdisant de rentrer dans l'école une fois la classe terminée. Cependant cette règle peut-elle être assouplie dans certains cas (enfant ayant oublié son manteau en hiver) sous la surveillance d'un animateur ?

Les enseignants rappellent qu'on ne peut pas remonter dans les étages pour récupérer les affaires oubliées car cela pose un problème de sécurité (vol, accident...). Et Mme Devauchelle ajoute qu'il est difficile de détacher un animateur pour accompagner un enfant, car dans ce cas, ce sont les autres enfants qui ne sont pas encadrés.

10) M. Queré dispose d'une assistante afin de l'aider sur sa décharge administrative.
Mme Martin est présente 1 jour 1/2 par semaine, pour la plus grande satisfaction de M. Queré qui peut se consacrer plus pleinement à sa fonction d'enseignant. Les parents se réjouissent de cette avancée.

11) Date du prochain conseil : 17 juin 2016.

Séance levée à 21h15